

info-DÉGELIS

Dégelis aura son parc de jeux d'eau en 2020!

Le Tremplin se prépare à lancer sa 21^e édition!

Tenue d'une élection partielle en 2020!



www.degelis.ca • info@degelis.ca



Hôtel de VILLE

Mot de la rédaction

Bonjour! Déjà, 2019 se termine et il nous fait plaisir de vous présenter la dernière édition de l'année de notre journal. Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement tous les organismes qui collaborent à sa rédaction, et pour remercier également tous les bénévoles qui s'investissent auprès de la communauté.

En collaboration avec les organismes du milieu, la Table de concertation en loisirs présentera la 8^e édition du Carnaval de Dégelis les 24, 25 et 26 janvier prochain. Pour profiter pleinement des plaisirs de l'hiver, les organisateurs sont à planifier une programmation variée qui saura plaire à toute la famille. Les activités vous seront dévoilées en janvier.

Comme par le passé, le Service des loisirs offrira également des activités pour toute la famille durant la relâche scolaire, soit du 1^{er} au 8 mars prochain.

Pour être bien informé, je vous invite à visiter notre nouveau site web très apprécié de tous ceux et celles qui en font la découverte au www.degelis.ca. Pour en savoir davantage, vous pouvez également nous suivre sur notre page Facebook.

En terminant, je vous souhaite de très Joyeuses Fêtes et une Bonne Année 2020!

Lise Ouellet, responsable de la rédaction

SOMMAIRE

Hôtel de ville	2 à 8
Budget 2020	9 à 15
Élection partielle 2020	16 à 19
Organismes	20 à 32
Loisirs	33 à 39
Portrait affaires	40

Élection partielle 2020

Je vous informe qu'il y a possibilité d'une élection partielle en février 2020 pour combler un poste de conseiller(ère) au siège #6. Plus d'informations aux pages 16 à 19.

Lise Ouellet, présidente d'élection

Mot du maire

Bonjour à tous! Le 16 décembre dernier, votre conseil municipal a adopté son budget 2020. Je vous invite à en prendre connaissance dans la présente édition, et à visualiser les projets que nous souhaitons réaliser dans notre Plan triennal des immobilisations 2020-2021-2022. Je vous invite également à assister à nos séances de conseil en 2020 dont la première de l'année aura lieu le **mardi 7 janvier**.

Si ce n'est déjà fait, vous recevrez très bientôt par la poste la 4^e édition de notre calendrier municipal qui a été réalisé grâce à la participation financière de commerçants qui ont acheté des espaces publicitaires. Je profite de l'occasion pour les remercier sincèrement.

En cette période de l'année, je tiens à remercier sincèrement tous ceux et celles qui s'impliquent bénévolement dans notre communauté en apportant leur soutien aux personnes seules et aux plus démunis. Je désire également remercier les organismes de tous les secteurs d'activités, ainsi que les entreprises pour leur contribution au mieux-être et au développement de notre milieu.

Je vous souhaite à tous un heureux temps des fêtes en compagnie de vos parents et amis, et une Bonne Année 2020 remplie de santé, bonheur et prospérité!

Normand Morin, maire

Séances régulières 2020

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous sou mets l'horaire des réunions régulières 2020 du conseil municipal qui se tiennent au sous-sol du Centre culturel Georges-Deschênes, 365 avenue Principale à 20h.

Séances de conseil 2020 :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| ▪ Mardi 7 janvier | ▪ Mardi 7 juillet |
| ▪ Lundi 3 février | ▪ Lundi 10 août |
| ▪ Lundi 2 mars | ▪ Mardi 8 septembre |
| ▪ Lundi 6 avril | ▪ Lundi 5 octobre |
| ▪ Lundi 4 mai | ▪ Lundi 2 novembre |
| ▪ Lundi 1 ^{er} juin | ▪ Lundi 7 décembre |

Bienvenue à toute la population!

Sébastien Bourgault, greffier

Règlementation concernant le nourrissage des animaux sauvages

Dans un objectif de sécurité publique, nous vous rappelons que le conseil municipal a adopté le règlement no 686 concernant le nourrissage des animaux sauvages, et que celui-ci est en vigueur depuis le 1^{er} avril dernier.

En résumé, ce règlement vise à interdire le nourrissage, entre autres, du cerf de Virginie à moins de 300 mètres en bordure d'un plan d'eau, d'un chemin public ou privé sur tout son territoire. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions dudit règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

Pour une personne physique :

- Première infraction : amende minimale de 300 \$ et maximale de 600 \$;
- Première récidive : amende minimale de 500 \$ et maximale de 1 000 \$;

- Pour toute récidive additionnelle : amende minimale de 1 000 \$ et maximale de 2 000 \$.

Pour une personne morale :

- Première infraction : amende minimale de 500 \$ et maximale de 1 000 \$;
- Première récidive : amende minimale de 1 000 \$ et maximale de 2 000 \$;
- Pour toute récidive additionnelle : amende minimale de 2 000 \$ et maximale de 4 000 \$.

Vous pouvez consulter le règlement no 686 sur notre site web au www.degelis.ca/ville/greffeur ou en obtenir une copie à l'Hôtel de ville.



L'ACHAT LOCAL : la vitalité de notre milieu en dépend

En cette période des fêtes où l'on prend plaisir à offrir, il est important de penser **achat local**. En plus de trouver des produits de qualité et un service personnalisé, en achetant local, nous économisons temps et déplacements. Les commerçants du Témiscouata sont d'importants créateurs d'emplois, ne l'oublions pas. Acheter local, c'est participer à la vitalité économique de notre milieu.

Les administrateurs de la Corporation de développement économique de la région de la ville de Dégelis se joignent à moi pour vous souhaiter un très Joyeux Noël et que l'année à venir soit propice à la réalisation de vos projets.

Louise DesRosiers

Agente de développement économique



Votre service des Travaux Publics

Cette année, le service des Travaux publics (voirie) a subi plusieurs changements en lien avec ses ressources humaines. Notamment, l'entrée en poste d'un nouveau directeur le 15 octobre dernier. De plus, trois opérateurs de déneigeuse sur cinq sont des recrues qui en sont à leur première année dans la conduite de ce type de véhicule. Le service d'aqueduc et d'égout est aussi en période d'apprentissage avec l'embauche d'un nouveau porteur de dossier.

Bref, cette nouvelle équipe est prête à relever les défis que la situation impose et est tout à fait consciente du rôle primordial et des responsabilités qui lui incombent face à la population.

Dame nature a voulu mettre à l'épreuve rapidement notre service avec une entrée hivernale assez fulgurante dès le début novembre. Le rodage s'effectue graduellement avec certaines contraintes de machinerie, mais tout devrait bientôt rentrer dans l'ordre. Nous souhaitons que ces explications vous permettront de comprendre la situation actuelle. N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et ou commentaires constructifs pour améliorer le service en cette période d'apprentissage. Le respect et la saine communication entre les personnes, employés et citoyens sont des prémisses essentielles à l'optimisation du rendement de notre service.

Je profite de l'occasion pour vous communiquer quelques rappels d'usage afin d'harmoniser nos services.

Simon Potvin, directeur
Service des Travaux publics

Opérations de déneigement & collecte des matières résiduelles

La RIDT nous a fait part d'une problématique concernant les opérations de déneigement et la collecte des matières résiduelles sur la ROUTE 295.



La circulation de nombreux véhicules lourds oblige souvent les opérateurs de déneigeuse à se tasser vers l'accotement pour permettre des rencontres sécuritaires. À ce moment, la neige atteint parfois les bacs de matières résiduelles et les fait se renverser. Afin de corriger la situation, le service des Travaux publics demande la collaboration des résidents concernés afin qu'ils placent leurs bacs à l'intérieur des limites de leur propriété, en évitant l'emprise du chemin. **Rappelons que les camions de collecte sont munis d'un bras télescopique et que pour cette raison, les bacs n'ont pas à être placés trop près de la route.**

Par ailleurs, nous portons à votre attention que **LES TROTTOIRS** sont souvent obstrués par des bacs roulants, ce qui empêche de les déneiger efficacement. Nous faisons donc appel à la collaboration de tous les citoyens qui demeurent dans le périmètre urbain pour déposer les bacs roulants à l'intérieur des limites de votre propriété.

Nous comptons sur votre bonne collaboration.

Simon Potvin, directeur des Travaux publics

Pour un déneigement efficace

Balisons notre propriété

Pour protéger votre terrain lors des opérations de déneigement, il est recommandé d'installer des balises en bordure de sa propriété. Faites attention de placer ces balises à l'intérieur de votre terrain, soit à 0,9 m (3 pieds) à partir de la rue jusqu'à votre propriété ou à 0,3 m (1 pied) à partir du trottoir jusqu'à votre propriété.

Dans l'emprise du chemin qui délimite la voie publique, rien ne doit y être installé afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement. Si vous avez des aménagements ou arbustes en bordure de la route, protégez-les à l'aide de cônes ou de clôtures à neige disponibles chez votre détaillant.

Opérations de déneigement

Durant une tempête, les équipes de déneigement, les piétons et les automobilistes ont une responsabilité partagée pour que le travail s'effectue efficacement et en toute sécurité. **La collaboration de tous est essentielle.**

- ✓ Respectez le règlement applicable au stationnement qui stipule qu'« il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23h et 7h du 1^{er} novembre au 1^{er} avril inclusivement.
- ✓ Par mesure de sécurité pour les automobilistes et les piétons, « il est interdit de déposer de la neige sur un chemin public, trottoir ou en bordure de la rue, et de pousser de la neige de l'autre côté de la rue.
- ✓ Lors de la collecte des ordures ou du recyclage, il est important de placer vos bacs à l'intérieur de votre propriété en respectant les limites de la rue et du trottoir.

Déneigement des bornes fontaines

Il est strictement interdit de projeter, d'entasser ou d'accumuler de la neige, de la glace ou toute autre substance sur les bornes incendie, et ce, même si la borne est située sur un terrain privé. Tout citoyen qui le désire peut dégager la neige autour de la borne fontaine installée en bordure de sa propriété, et ce, dans le but d'accélérer toute intervention. C'est une question de sécurité!



AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER!

S.V.P., si une borne fontaine se trouve sur votre terrain, prenez soin de ne pas la recouvrir de neige lors du déneigement.

En cas d'incendie, chaque seconde compte.
Merci de votre collaboration!

Simon Potvin, directeur des Travaux publics

Prévention contre le gel de votre entrée d'eau



Les périodes de froid intense que nous apporte l'hiver peuvent provoquer un gel des conduites d'eau du réseau d'aqueduc et de votre entrée d'eau. Pour éviter bien des désagréments, nous recommandons :

Suite...

Prévention contre le gel de votre entrée d'eau (suite...)

- De garder autant que possible un couvert de neige au-dessus de votre entrée de service afin de prévenir le gel du sol en profondeur;
- Si vous avez un fil chauffant, de vous assurer de son bon fonctionnement avant chaque hiver;
- Si vous quittez la maison plusieurs jours durant l'hiver, de demander à quelqu'un de surveiller votre propriété chaque jour, pour entre autres vérifier que votre entrée d'eau ne soit pas gelée;
- De laisser couler en permanence un léger **FILET d'eau** lorsque l'une des trois circonstances suivantes se présente :
 - Absence du domicile pendant quelques jours;
 - Gel de la conduite d'alimentation en eau potable dans le passé;
 - Réalisation de travaux de construction qui ont eu pour effet de remanier ou de diminuer l'épaisseur du sol situé au-dessus de la conduite d'alimentation en eau potable.

Si vous avez une maison mobile :

- De vous assurer d'avoir une *jupe* bien isolée autour de votre maison mobile et qu'elle soit recouverte de neige;
- De vous munir d'un fil chauffant fonctionnel.

N.B. Le risque de gel de conduite d'une maison mobile se situe à l'entrée du plancher de votre maison. Assurez-vous d'ouvrir les armoires ou la garde-robe où se trouve votre entrée d'eau afin que la chaleur ambiante de la pièce maintienne la conduite hors de tout danger de gel.

Quoi faire lors d'un gel de conduite?

Si vous n'avez plus d'eau dans votre résidence et que nous sommes en période hivernale, soit de décembre à avril, voici ce qu'il faut faire :

- Avisez la ville de Dégelis au 418 853-2332 afin de l'informer de la situation. En dehors des heures d'ouverture, composez le 418 714-8138.
- Contactez un plombier, lequel pourra intervenir pour dégeler votre entrée d'eau.
- Dès l'arrivée du plombier, **vous devez vous assurer de la présence d'un employé municipal avant d'entreprendre les opérations.**

Pour des raisons de sécurité, nous ne recommandons pas l'utilisation de la dégeleuse électrique sur le territoire de la municipalité.

Qui paie la facture?

Un employé municipal doit obligatoirement être sur les lieux pour prendre connaissance de la situation afin de déterminer qui devra assumer les frais de l'intervention.

- Après investigation des lieux, si la personne responsable de la municipalité note une négligence de la part du propriétaire, ce dernier pourrait être tenu responsable du gel de son entrée d'eau.
- Si l'opération de dégel permet d'identifier la portion gelée et que celle-ci se situe entre le boîtier de service et la maison, les frais seront assumés par le propriétaire.

Pour toute réclamation à la ville de Dégelis, vous devez transmettre une mise en demeure ou remplir le formulaire d'avis de réclamation disponible sur le site internet de la ville de Dégelis au www.degelis.ca

IMPORTANT : Vous devez soumettre votre réclamation au service du greffe à l'Hôtel de ville, 369 av. Principale, Dégelis, Qc G5T 2G3, **dans les 15 jours suivant l'événement.**

La direction



Des nouvelles de votre bibliothèque

Tempête de neige? Difficile de sortir de la maison, peu importe la raison? Les livres et revues sont là pour vous reconforter. Venez voir le grand choix que nous avons pour vous, que ce soit pour emprunter ou pour acheter (à 1,00 \$ le livre). Notre collection comprend désormais deux nouvelles revues : L'Actualité et Les Débrouillards.

Pour le temps des Fêtes, la bibliothèque sera fermée du 20 décembre au 6 janvier, sauf **les samedis, 21 et 28 décembre et le 4 janvier, de 10 h à 12 h.**

Nous reviendrons ensuite à notre **horaire habituel** :

- Les mardis et jeudis, de 14h à 16h et de 19h à 20h30
- Le mercredi de 16h à 17h30
- Le samedi de 10h à 12h

Notez également que le croque-livres (boîte de partage) est au Centre communautaire pour la saison hivernale. Nous vous encourageons à y laisser des livres dont vous n'avez plus besoin (pour jeunes enfants et ado).

Le concours de Noël se poursuit jusqu'au 17 décembre. De beaux livres seront offerts aux personnes gagnantes. Le dimanche 15 décembre à 10h, il y aura animation de Noël pour les enfants de 3 à 8 ans. Elle sera suivie d'un bricolage et d'une collation. Venez en grand nombre! Deux expositions prendront place dans les prochains mois : L'aérospatiale du 8 décembre au 17 février et Le Bon vieux temps, du 18 février au 15 avril.

S.V.P., nous vous demandons d'éviter de vous garer dans le stationnement de la bibliothèque si ce n'est pas le but

de votre activité. Il est important de laisser l'accès libre aux usagers qui souvent apportent des boîtes de livres. Merci!

Nous vous souhaitons un beau temps des Fêtes ponctué de lectures captivantes!

Nicole Dumont, bénévole



Service Incendie Dégelis

Nous sommes toujours à la recherche de gens voulant devenir premier répondant afin de combler notre équipe. Si vous ne souhaitez pas devenir pompier mais que vous avez envie de vous impliquer dans votre communauté en lui venant en aide et à travailler avec une équipe dynamique, et bien, le poste est pour vous! Veuillez faire parvenir votre candidature à M. Claude Gravel auprès de votre bureau municipal.

De plus, si vous voulez relever un nouveau défi, vous impliquer dans la protection de la vie et des biens d'autrui, vous n'avez qu'à donner votre nom à M. Claude Gravel au 418 894-8051 sur son cellulaire ou au cgravelcaserne37@degelis.ca pour joindre notre équipe dynamique de pompiers.

Dolly Paré, notre duchesse 2019-2020, tient à vous aviser que nous tiendrons une cueillette de cannettes dans les rues de la ville le dimanche 05 janvier 2020 de 11h à 16h.

Suite...

Service Incendie *(suite...)*

Si vous avez des cannettes vides à donner et que vous pensez ne pas être à la maison, laissez le tout sur votre balcon pour qu'on puisse les ramasser. Vous pouvez aussi les déposer à la porte derrière la caserne. Elle vous remercie à l'avance de votre participation.

Un calendrier a été réalisé avec les élèves de l'école St-Pierre et Desbiens de Dégelis. Vous pouvez l'acheter au Métro de Dégelis, au Coin du Sport, chez Korvette et la Pharmacie Familiprix de Dégelis au coût de 10 \$. Dolly remettra 0.50\$ pour chaque calendrier vendu à la Fondation pour la Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

De plus, lors du Carnaval de Dégelis le 25 janvier prochain, nous serons heureux de vous accueillir à notre super glissade dans la rue de la Briquette à partir de 11h jusqu'à 22h. En après-midi, la duchesse organisera un rallye-bottine qui partira du Centre Communautaire à 13h30. Les inscriptions débuteront à 12h00. En nouveauté cette année, il y aura lieu un rallye-automobile organisé par les pompiers le dimanche 26 janvier. Nous vous attendons à 12h30 pour l'inscription et le départ se fera à 13h30 à partir du Centre Communautaire. Plus d'informations seront disponibles dans la programmation à venir.

Lors de la messe de Noël, nous serons dans le stationnement de l'église afin d'assurer la sécurité des lieux.

Petits rappels de sécurité :

- Il est très important de débayer les sorties d'urgence de votre résidence, ainsi que les escaliers. Ceci permet une meilleure efficacité si vous avez besoin des services d'urgence.
- De plus, pour améliorer le temps de réponse des premiers répondants et des pompiers, assurez-vous que votre numéro civique soit bien visible.

- Si vous avez une borne incendie sur votre terrain ou près de votre résidence, vous pouvez « adopter » votre borne en vous assurant de la débayer durant l'hiver. En cette période de l'année, n'oubliez pas également que votre cheminée doit est bien nettoyée.
- En cette saison hivernale, prenez le temps de bien débayer votre automobile; ceci permet une meilleure visibilité et diminue les risques d'accident.
- Assurez-vous que vos décorations de Noël soient installées de façon sécuritaire.

Nous profitons aussi de l'occasion pour vous rappeler qu'il est important d'être prudent et de faire attention lors de la disposition des cendres de votre système de chauffage au bois. Ne les jetez pas aux poubelles; veuillez les entreposer dans une chaudière en métal à l'extérieur.

Pour terminer, nous voulons vous souhaiter un merveilleux temps des Fêtes avec vos proches, une merveilleuse année remplie de Joie, d'Amour et surtout de Santé. Soyez prudent sur la route lors de vos festivités.

N'oubliez pas que la prudence est de mise; il en va de votre sécurité!

*Mélanie Veilleux, secrétaire
Service Incendie Dégelis*



Discours du budget 2020 Présenté par le maire Normand Morin



Budget adopté le 16 décembre 2019

DÉGELIS, LE 16 DÉCEMBRE 2019 - Bonsoir et bienvenue à cette séance spéciale qui porte exclusivement sur le budget 2020 de la ville de Dégelis. Il me fait plaisir de vous présenter certaines de nos réalisations pour l'année se terminant au 31 décembre 2019, et de vous faire part de nos orientations pour l'année 2020. Ce document vous présente également la répartition budgétaire de la municipalité dans toutes les sphères d'activités, ainsi que notre plan triennal des immobilisations pour les années 2020-2021-2022.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE 2020

Pour l'année 2020, la ville de Dégelis reconduit ses trois programmes d'aide financière instaurés par le passé. Selon certaines conditions, les citoyens et entreprises peuvent donc être admissibles aux programmes suivants :

- ✓ CONSTRUCTION DOMICILIAIRE & ACHAT D'UNE PREMIÈRE RÉSIDENCE : aide financière pouvant atteindre 5 500 \$ pour la construction d'une résidence unifamiliale, et de 1000 \$ jusqu'à concurrence de 2 000 \$ pour l'achat d'une première résidence.
- ✓ MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : soutien financier sous forme d'un prêt relié à l'immeuble.
- ✓ ENTREPRISES « COMMERCES & SERVICES » : aide financière visant l'acquisition d'un immeuble commercial, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment commercial, et la création d'emploi dans les immeubles locatifs.

SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2019, la portion de la dette assumée par la ville se situe à 5 260 808 \$. Durant la prochaine année, la municipalité remboursera la somme de 400 525 \$ en capital sur la dette.

TAUX DE TAXATION 2020

En ce qui concerne le taux de taxation 2020, la taxe foncière générale demeure au même taux, soit à 1,105 \$/100 \$ d'évaluation. La taxe spéciale pour le service de la dette diminue, soit de 0,2156 \$ à 0,2123 \$/100 \$ d'évaluation, tandis que la taxe de secteur pour la mise aux normes de l'eau potable subit une légère augmentation en passant de 0,0479 \$ à 0,0505 \$/100 \$ d'évaluation.

Pour ce qui est des taxes de service, le coût de l'aqueduc passe de 195 \$ à 205 \$/an, tandis que le taux pour le service d'égout diminue de 10 \$, et passe de 220 \$ à 210 \$/an. La tarification pour les matières résiduelles demeure inchangée à 165 \$ par année.

TAUX DE TAXATION DÉTAILLÉS

Taxe foncière générale <ul style="list-style-type: none"> Résidentiel (résiduelle/taux de base) : 1,105 \$/100 \$ d'évaluation Agricole : 1,05 \$/100 \$ d'évaluation Non résidentiel : 1,28 \$/100 \$ d'évaluation 6 logements ou + : 1,28 \$/100 \$ d'évaluation Industriel : 1,28 \$/100 \$ d'évaluation Terrains vagues (desservis par les services municipaux) : 1,658 \$/100 \$ d'évaluation 	
Taxe spéciale (service de la dette) : 0,2123 \$/100 \$ d'évaluation	Taxe de secteur (mise aux normes – eau potable) : 0,0505 \$/100 \$ d'évaluation
Services d'aqueduc, égout, matières résiduelles	
IMMEUBLE Résidentiel : <ul style="list-style-type: none"> Aqueduc : 205 \$/an Égout : 210 \$/an Matières résiduelles : 165 \$/an 	Hors réseau d'égout : <ul style="list-style-type: none"> Fosse septique (résidentiel) : 97,50 \$/an Fosse septique (résidentiel/demi-saison) : 48,75 \$
IMMEUBLES Non-résidentiel ▪ 6 logements ou + ▪ Industriel ▪ Agricole ▪ Terrains vagues desservis : <ul style="list-style-type: none"> <i>Selon la grille de classification</i> 	

PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES

Pour les comptes de taxes *supérieurs à trois cents dollars (300 \$)*, il est encore possible de le payer en quatre (4) versements égaux. En 2020, le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance demeure à 12%. Le service Interac est toujours disponible pour les paiements au comptoir, et les paiements peuvent également être effectués par Accès-D sur internet ou par guichet automatique (Banque nationale ou Caisse Desjardins).

En terminant, je vous invite à assister aux séances du conseil, et je vous souhaite un merveilleux temps des fêtes !

Normand Morin, maire

RÉALISATIONS 2019

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Traverse : Route 295 ✓ Pulvérisation & asphaltage : - rue Nolet
- avenue Morel ✓ Quais flottants, passerelle & échelle : plage municipale ✓ Trottoirs : avenue Principale ✓ Mise à niveau des équipements du Groupe Cœur Action ✓ Réfection - Toiture du restaurant de la plage ✓ Réfection - Toiture de l'Hôtel de ville | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Égout pluvial : avenue Principale ✓ Installation - borne de recharge électrique rapide ✓ Restauration : Monuments Parc du Centenaire ✓ Réfection : Terrain de balle-molle ✓ Acquisition : camion GMC Sierra 2007 (4x4) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

FAITS SAILLANTS ET ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2020

<p>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi de l'entente de travail; ✓ Mise en place d'un processus d'évaluation des ressources humaines; ✓ Réorganisation interne des fonctions reliées aux travaux publics et à l'urbanisme; ✓ Régulariser la propriété de terrains de la ville vs Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs; ✓ Réfection - Toiture du Centre culturel & de l'édifice à bureaux (Tremplin, 4 Scènes, Mallette); 	<p>COMMUNICATION AVEC LE CITOYEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement d'outils de communication et promotionnels; ✓ Actualisation du site web & de médias sociaux; ✓ Poursuivre la publication du journal Info-Dégelis (4/année) & du calendrier annuel; 	<p>URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ajustement et corrections des nouveaux règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement);
<p>LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation & support aux organismes pour la 3^e édition de Dégelis en fête; ✓ Préparation des plans pour la réfection de l'aréna et de la salle communautaire; ✓ Automatisation du Cinéma; ✓ Finalisation des améliorations du terrain de balle-molle; ✓ Installation de jeux d'eau; ✓ Parcours d'entraînement urbain; ✓ Support aux organismes pour l'organisation d'activités communautaires; ✓ Début de la remise en état du parc du centre-ville (terrain Irving); 	<p>TRAVAUX PUBLICS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse du prolongement du réseau d'égout municipal (secteur route 295); ✓ Réfection & agrandissement du garage municipal; ✓ Maintien des investissements sur le réseau routier; ✓ Prolongement & réfection de trottoirs; ✓ Nouvelle rue : Sauvagine; ✓ Scellant : chemin du Barrage; 	<p>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation au projet d'agrandissement de 16 logements du Manoir Rose-Marquis; ✓ Suivi du plan d'action de la Politique municipale des personnes âgées (MADA);
	<p>SÉCURITÉ PUBLIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à jour des procédures de mesures d'urgence (en cours); ✓ Continuité dans l'application du schéma de couverture de risques; ✓ PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales) : analyse des correctifs à apporter (en cours) ; 	<p>HYGIÈNE DU MILIEU :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibilisation à l'économie d'eau potable; ✓ Recherche et réfection de fuites sur le réseau d'aqueduc; ✓ Installation de compteurs d'eau (20 résidentiels & 44 non résidentiels); ✓ Caméra pour inspection du réseau d'égout; ✓ SCADA (système de supervision) & 4 ordinateurs pour l'usine d'eau potable;
		<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre la collaboration entre la ville et la CDERVD; ✓ Reconduction du programme d'aide aux entreprises; ✓ Reconduction du programme d'aide résidentiel;

POSTE	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART
Revenus :	(\$)	(\$)	(\$)
Taxation	3 766 509 \$	3 787 040 \$	20 531 \$
Compensations tenant lieu de taxes	449 342 \$	473 174 \$	23 832 \$
Transferts	741 841 \$	856 932 \$	115 091 \$
Services rendus	672 400 \$	697 800 \$	25 400 \$
Imposition de droits	18 000 \$	28 000 \$	10 000 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$	3 000 \$	- \$
Intérêts	47 000 \$	48 000 \$	1 000 \$
Autres revenus	240 000 \$	266 000 \$	26 000 \$
TOTAL DES REVENUS	5 938 092 \$	6 159 946 \$	221 854 \$

POSTE	BUDGET 2019	BUDGET 2020	ÉCART
Dépenses :	(\$)	(\$)	(\$)
Administration générale	968 293 \$	972 912 \$	4 619 \$
Sécurité publique	415 104 \$	438 649 \$	23 545 \$
Transport	1 346 767 \$	1 424 154 \$	77 387 \$
Hygiène du milieu	786 456 \$	805 537 \$	19 081 \$
Santé et bien-être	158 000 \$	167 000 \$	9 000 \$
Aménagement, urbanisme, développement	289 629 \$	253 128 \$	(36 501) \$
Loisirs et culture	1 044 982 \$	1 079 741 \$	34 759 \$
Frais de financement	261 249 \$	239 500 \$	(21 749) \$
Remboursement de la dette à long terme	395 612 \$	400 525 \$	4 913 \$
Activités d'investissement	252 000 \$	348 800 \$	96 800 \$
Excédent accumulé	20 000 \$	30 000 \$	10 000 \$
TOTAL DES DEPENSES	5 938 092 \$	6 159 946 \$	221 854 \$

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Excédent de fonctionnement

Excédent de fonctionnement non affecté/1 ^{er} janv.2019	518 046 \$
Transfert de l'excédent affecté	248 413 \$
Affectation au budget 2020	(370 000) \$
Excédent de l'exercice (prévu)	93 738 \$
Excédent non affecté prévu au 31 déc. 2019	<u>490 197 \$</u>

Réserves

Fonds de roulement	<u>225 000 \$</u>
Réserve – Vidange des étangs aérés	154 312 \$
Augmentation de la réserve	<u>30 000 \$</u>
	<u>184 312 \$</u>

Excédent de fonctionnement affecté/1 ^{er} janv. 2019	415 000 \$
Réalisé en 2019	(166 587) \$
Solde des projets terminés ou non réalisés en 2019	(248 413) \$
Affectation au budget 2020	370 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté au 31 déc.2019	<u>370 000 \$</u>

Programme de mise aux normes des fosses septiques	15 118 \$
Remboursement 2019	<u>3 421 \$</u>
	<u>18 539 \$</u>

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2020

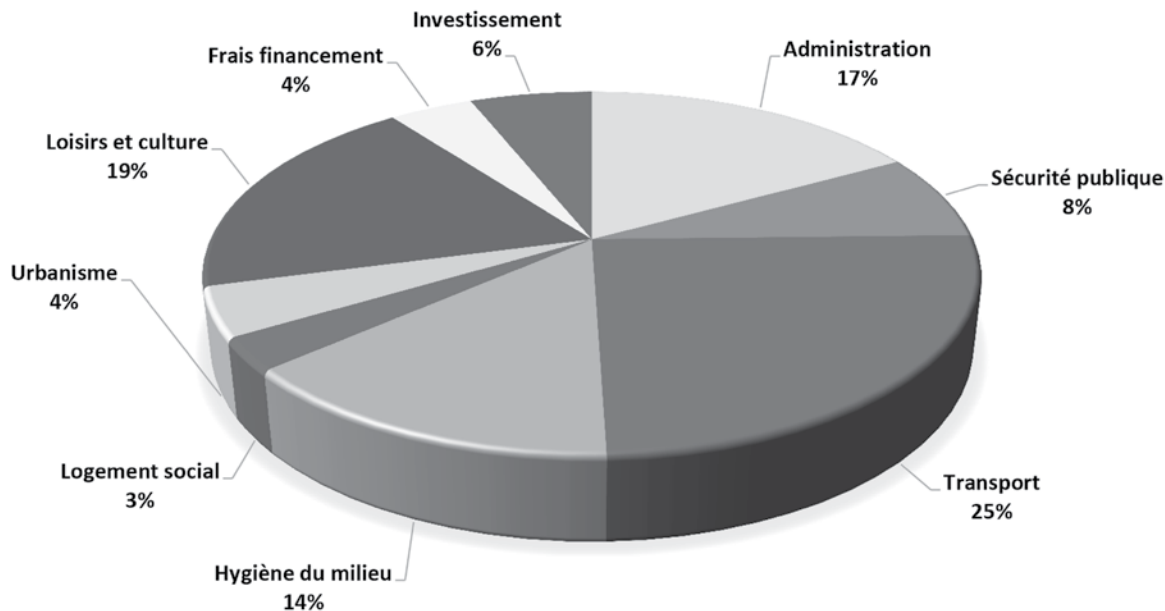
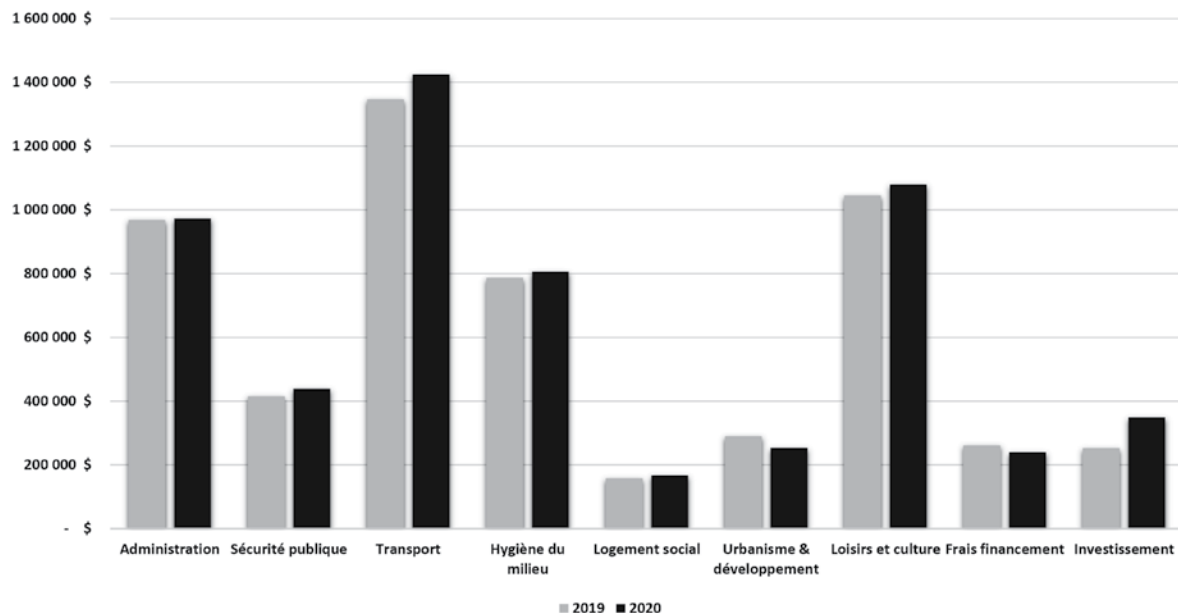


TABLEAU COMPARATIF

BUDGETS 2019-2020



PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Le Plan triennal des immobilisations pour les trois prochaines années est une projection des dépenses que la municipalité souhaite réaliser si les subventions sont disponibles et que les finances municipales le permettent. Évidemment, la réalisation d'un projet doit demeurer une priorité pour les élus.

PROJET	EMPRUNT	SUBVENTION	OPÉRATIONS	FONDS DE ROULEMENT	EXCÉDENT ACCUMULÉ	TOTAL
2020						
Agrandissement : Garage municipal	375 000 \$	1 125 000 \$	- \$			1 500 000 \$
Système de réfrigération : Aréna	650 000 \$	1 700 000 \$	- \$		250 000 \$	2 600 000 \$
Asphalte		20 000 \$	80 000 \$			100 000 \$
Nouvelle rue : Sauvagine			46 000 \$		40 000 \$	86 000 \$
Jeux d'eau		60 000 \$	15 000 \$			75 000 \$
Compteurs d'eau (20 résidentiels & 44 non résidentiels)			30 000 \$		30 000 \$	60 000 \$
Trottoirs			55 000 \$			55 000 \$

Suite...

Hôtel de VILLE

PROJET	EMPRUNT	SUBVENTION	OPÉRATIONS	FONDS DE ROULEMENT	EXCÉDENT ACCUMULÉ	TOTAL
2020						
Réfection – Toiture & revêtement extérieur du Centre culturel			51 200 \$			51 200 \$
Système SCADA & 4 ordinateurs : usine d'eau potable			35 000 \$			35 000 \$
Parcours d'entraînement urbain		22 400 \$	5 600 \$			28 000 \$
Scellant : traitement de surface – chemin du Barrage			20 000 \$			20 000 \$
Caméra pour réseau d'égout			11 000 \$			11 000 \$
TOTAL DE L'ANNÉE 2020	1 025 000 \$	2 927 400 \$	348 800 \$	- \$	320 000 \$	4 621 200 \$
2021						
Chemin Baseley		404 000 \$	56 000 \$		80 000 \$	540 000 \$
Asphalte		15 000 \$	80 000 \$			95 000 \$
Chargeur sur roue			75 000 \$			75 000 \$
Égout : route 295			75 000 \$			75 000 \$
Chemin de la marina			40 000 \$			40 000 \$
Air climatisé			40 000 \$			40 000 \$
Ruisseau Deschamps			40 000 \$			40 000 \$
PP2 : réfection intérieure & ventilation			15 000 \$			15 000 \$
Barrière : Camping			12 000 \$			12 000 \$
Terrains industriels					100 000 \$	100 000 \$
TOTAL DE L'ANNÉE 2021	- \$	419 000 \$	433 000 \$	- \$	180 000 \$	1 032 000 \$
2022						
Égout : avenue Principale		1 360 000 \$				1 360 000 \$
Asphalte		15 000 \$	80 000 \$			95 000 \$
Agrandissement : caserne			80 000 \$			80 000 \$
Pelle mécanique			75 000 \$			75 000 \$
Station de lavage			30 000 \$			30 000 \$
Camionnette ¾ de tonne (pompiers)			25 000 \$			25 000 \$
Camion 4x4			20 000 \$			20 000 \$
Tracteur à pelouse			10 000 \$			10 000 \$
Laveuse à bunker			10 000 \$			10 000 \$
TOTAL DE L'ANNÉE 2022	- \$	1 375 000 \$	330 000 \$	- \$	- \$	1 705 000 \$
TOTAL DES PROJETS PRÉVUS	1 025 000 \$	4 721 400 \$	1 111 800 \$	- \$	500 000 \$	7 358 200 \$



ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTION PARTIELLE
Le 16 février 2020

Je vote

Message de la présidente d'élection

Le 16 février prochain, vous serez invités à exercer votre droit de vote dans le cadre d'une élection partielle à la ville de Dégelis. Vous aurez à choisir votre représentant au **POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) MUNICIPAL(E) AU SIÈGE #6 jusqu'à la prochaine élection générale en 2021**. Je vous sou mets donc un résumé du processus électoral et je demeure à votre disposition pour répondre à toutes

vos interrogations. Vous pouvez me joindre en composant le 418 853-2332, poste 101.

Lise Ouellet, présidente d'élection

DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE

Pour recevoir les déclarations de candidature, le bureau de la présidente d'élection sera ouvert du **3 au 17 janvier 2020** aux jours et heures suivantes :

- **Du 3 au 16 janvier :**
 - LUNDI AU JEUDI : de 8h à 12h et de 13h à 16h45;
 - VENDREDI (3 & 10 janvier) : 8h à 12h;
- **VENDREDI LE 17 JANVIER, le bureau sera ouvert de 9h à 16h30 de façon continue.**

SI PLUS D'UN CANDIDAT POSE SA CANDIDATURE AU POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) SIÈGE #6 :

Un SCRUTIN SERA TENU LE 16 FÉVRIER 2020 de 10h à 20h.

- Vote par anticipation : le 9 février de 12h à 20h.
- Vote itinérant (résidences pour personnes âgées) : le 8 et le 9 février.

**Vérifiez si vous êtes inscrit...
C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ.**

Sans inscription, pas de vote!

QUI PEUT VOTER?

Toute personne inscrite sur la liste électorale.

Il est de la **RESPONSABILITÉ DE L'ÉLECTEUR DE S'ASSURER DE SON INSCRIPTION**. La liste électorale sera déposée officiellement le 17 janvier 2020.

AVIS D'INSCRIPTION

Vous pourrez vous assurer que vous êtes bel et bien inscrit en vérifiant l'**avis d'inscription que vous recevrez par la poste après le dépôt de la liste électorale le 17 janvier 2020**. Ce document mentionnera le nom des personnes inscrites à votre adresse sur la liste électorale.

Vous recevrez tout de même cet avis si personne n'est inscrit à votre adresse. **SI VOTRE NOM N'APPARAÎT PAS SUR L'AVIS D'INSCRIPTION, présentez-vous devant la Commission de révision** aux dates indiquées sur cet avis pour procéder à votre inscription.

Pour vous inscrire, **vous devez présenter deux pièces d'identité** :

- La première doit indiquer votre **nom** et votre **date de naissance** (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance-maladie ou passeport);
- La seconde doit comporter votre **nom** et votre **adresse** (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

CONDITIONS POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour voter, **une personne doit être inscrite sur la liste électorale**, avoir 18 ans ou plus le jour du vote, et remplir les conditions suivantes le 18 décembre 2019 pour cette élection partielle :

- Posséder la citoyenneté canadienne;
 - Ne pas être sous curatelle;
 - Ne pas être privée de ses droits électoraux;
 - Être :
 - domiciliée dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins 6 mois.
- OU**
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois.

UN ÉLECTEUR NE PEUT ÊTRE INSCRIT QU'UNE SEULE FOIS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la valeur la plus élevée.

ÉLECTEURS NON-DOMICILIÉS

Les propriétaires, copropriétaires, occupants et cooccupants d'un établissement d'entreprise non-domiciliés ne sont pas automatiquement inscrits sur la liste électorale. Il est nécessaire de présenter une demande à la présidente d'élection avant le 4 février 2020. Communiquez avec Lise Ouellet au 418 853-2332 poste 101.

PREUVE D'IDENTITÉ POUR VOTER

Pour exercer votre droit de vote, vous devez obligatoirement présenter au scrutateur l'un des documents suivants :

- Carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Permis de conduire;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

Si vous n'avez en votre possession l'un de ces documents, vous devez vous diriger vers la Table de vérification de l'identité de l'électeur. Une procédure d'identification sera nécessaire pour pouvoir voter même si vous êtes inscrit sur la liste électorale municipale.

VOTER PAR ANTICIPATION OU LE JOUR DU SCRUTIN?

Le vote par anticipation permet d'accommoder les électeurs qui ont une raison de croire qu'ils ne pourront voter le jour du scrutin. Toutefois, depuis quelques

Hôtel de VILLE

années, on remarque que le nombre d'électeurs est en forte hausse le jour du vote par anticipation. Cette tendance a pour effet de créer de longues files d'attente et de pénaliser les électeurs dont la démarche est justifiée. Précisons que le jour du scrutin, davantage de personnel est en place pour accélérer le processus de votation et pour procéder au dépouillement des bulletins de vote à la fermeture des bureaux. Donc, pour éviter les files d'attente, votez le jour du scrutin.

PERSONNEL ÉLECTORAL

Si vous désirez faire partie du personnel électoral, je vous invite à me contacter au 418 853-2332 poste 101, au plus tard le 24 janvier prochain. Vous devrez être disponible pour une formation en soirée, le jour du scrutin et/ou lors du vote par anticipation.

Lise Ouellet, présidente d'élection



POUR UN MILIEU DE VIE QUI
ME RESSEMBLE

**Se porter
candidat(e)
aux élections
municipales**

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

Ai-je le profil type?

Bien qu'il n'y ait pas de profil type du ou de la candidat(e) idéal(e), voici quelques caractéristiques qui peuvent vous guider dans votre décision :

- ✓ Avoir le sens de la collectivité, le souci de répondre aux besoins de la majorité;

- ✓ Avoir du leadership, la capacité de rassembler;
- ✓ Entrer facilement en relation avec les autres;
- ✓ Être capable d'analyser rapidement une situation;
- ✓ Être à l'écoute des gens et avoir de l'empathie;
- ✓ Avoir le goût de l'engagement et du travail d'équipe;
- ✓ Jouir d'une bonne crédibilité;
- ✓ Avoir des idées, des projets et peut-être même des idéaux et savoir les défendre;
- ✓ Avoir une vision du développement de sa communauté.

Si vous ne possédez pas toutes ces qualités, cela s'apprend! Aucune formation académique spécifique et aucun niveau d'étude ne sont nécessaires pour faire de la politique. Une bonne expérience de vie et la connaissance de son milieu sont tout aussi, sinon plus importantes que les diplômes ou les compétences professionnelles.

Il ne faut toutefois pas sous-estimer les difficultés d'une candidature et d'une campagne électorale : avant d'être élu(e), il vous faudra être un(e) bon(ne) candidat(e). Quel que soit le niveau de responsabilité brigué, tout(e) candidat(e) doit avoir certaines connaissances et faire preuve de beaucoup de détermination.

Les facteurs de réussite

Une campagne électorale réussie repose sur certains éléments de base incontournables. Voici quelques suggestions qui pourront vous inspirer lors de la planification et la préparation de votre campagne :

- Connaître les règles d'une mise en candidature et les utiliser adéquatement;
- Se familiariser avec le vocabulaire du monde municipal;
- Bien choisir les membres de son équipe (s'il y a lieu) en fonction de leurs valeurs mais aussi de la diversité de leurs compétences;
- S'informer sur les dossiers en cours et les dossiers chauds de sa municipalité;
- Comprendre les rôles de chaque membre de votre équipe et respecter leurs champs de compétence;
- Comprendre le rôle et les responsabilités du personnel électoral, des membres d'un conseil municipal et du personnel de la municipalité;

- Prendre le temps de planifier et structurer votre campagne électorale;
- Connaître les principaux acteurs influents de votre communauté;
- Créer des alliances.

Aurai-je le temps et la disponibilité?

Comme le rôle d'un(e) conseiller(ère) exige plusieurs heures de travail, il est important de bien évaluer le temps et les disponibilités que vous aurez à y consacrer. Soyez prévoyant(e)!

- Une assemblée par mois, parfois plus;
- Une rencontre préparatoire à la séance du conseil chaque mois, parfois plus;
- Assemblée spéciale occasionnellement;
- Participation à divers comités ou représentations.

N'oubliez pas de prévoir du temps pour répondre à vos concitoyennes et concitoyens, pour étudier vos dossiers, pour lire les rapports. Il est important de bien choisir les comités et organisations auxquels vous accepterez de participer. Il est préférable d'en choisir moins et de s'y investir complètement plutôt que de s'impliquer à plusieurs comités et de ne pouvoir y contribuer de façon à y laisser votre marque.

Je veux me porter candidat aux prochaines élections! Suis-je éligible?

Pour poser ma candidature à un poste au conseil de ma municipalité, je dois :

- Être reconnu(e) comme électeur (trice) et avoir le droit d'être inscrit(e) sur la liste électorale de ma municipalité;
- Résider de façon continue ou non sur le territoire de ma municipalité depuis au moins 12 mois le 18 décembre 2019 pour cette élection partielle.

La déclaration de candidature

Vous devez remplir une déclaration de candidature à l'aide d'un formulaire disponible au bureau de la présidente d'élection à la municipalité. La déclaration de candidature est un document officiel qui permet de :

- vous identifier en tant que candidat(e);
- préciser le poste électif pour lequel vous vous présentez;
- vérifier votre éligibilité en tant que candidat(e);
- présenter le nombre requis de signatures d'appui à votre candidature.

Votre déclaration doit être accompagnée d'une pièce d'identité ainsi que des signatures d'appui à votre candidature. Seules les personnes qui ont la qualité d'électeur dans votre municipalité peuvent signer votre bulletin de candidature. Le nombre minimal requis de signatures varie selon la taille de la municipalité. Pour une municipalité de moins de 5000 habitants, cinq (5) signatures sont requises pour le poste de conseiller(ère).

Il est souhaitable d'obtenir plus de signatures d'appui que le nombre minimum requis dans le cas où certains signataires ne seraient pas des électeurs (trices) en règle.

Votre déclaration de candidature doit être déposée au bureau de la présidente d'élection entre le 44^e et le 30^e jour précédant le scrutin, soit **entre le 3 et le 17 janvier 2020 à 16h30.**

Si votre déclaration est complète, la présidente d'élection apposera sa signature, inscrira la date et l'heure et vous remettra un accusé de réception qui confirme votre candidature.

À partir de ce moment, votre déclaration de candidature devient publique et accessible à toute personne qui en fait la demande.

Le retrait de candidature

Sachez que vous pouvez retirer votre candidature en transmettant un écrit signé en ce sens à la présidente d'élection.

Pour toute information complémentaire, communiquez avec Lise Ouellet, présidente d'élection, au 418 853-2332 poste 101.



MRC de
Témiscouata

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Camping sur les terres publiques : Seules les installations temporaires sont permises

Témiscouata-sur-le-Lac, le 20 septembre 2019 - Lors de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC de Témiscouata tenue le 11 mars dernier, le règlement 04-18 établissant les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres publiques a été adopté. Ce règlement régit la durée du séjour ainsi que les conditions de pratique du camping récréatif afin d'assurer l'équité envers l'ensemble des utilisateurs de même qu'une bonne gestion des terres du Domaine de l'État sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

La période autorisée pour un séjour est du 1^{er} mai jusqu'au 30 novembre ou au plus tard 48 heures suivant la fin de la chasse au gros gibier, soit la date la plus tardive des deux. Dans tous les cas, la période de séjour ne peut excéder 7 mois dans une même année.

Seuls les équipements conçus spécifiquement pour le camping sont autorisés soit : tente, roulotte, tente-roulotte ou roulotte motorisée. Ces équipements doivent être mobiles, temporaires et ne pas être attachés au sol. À l'exception des tentes, ils doivent être immatriculés conformément au Code de la sécurité routière du Québec (chapitre C-24.2) et doivent disposer en permanence de toutes leurs parties (roues, attaches, etc.) afin d'être mobiles en tout temps.

À la fin de son séjour de camping, l'utilisateur doit libérer l'emplacement de toute occupation, équipement ou tout type de constructions. Il doit également nettoyer et remettre l'emplacement de camping et ses abords dans leur état initial. Les déchets doivent être ramassés et disposés conformément à la loi.

Précisons que les équipements de séjour qui ne répondront pas aux conditions fixées par le règlement seront identifiés et documentés par la MRC. Lorsqu'une affiche rouge est apposée sur l'installation, le propriétaire dispose d'un maximum de 7 mois pour entrer en contact avec la MRC.

Si aucune communication n'est reçue, le dossier sera transmis au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin que les procédures de prise de possession et de libération des lieux soient entreprises dans les plus brefs délais.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec Michelle Caron, technicienne en gestion du territoire à la MRC de Témiscouata, 418-899-6725 # 4423.

-30-

INFORMATION :

Guylaine Sirois, préfet, élue au suffrage universel
MRC de Témiscouata, 418 899-6725 poste 4402

Source : Jacky Ouellet, directeur général

418 899-6725 poste 4403

jouellet@mrctemis.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec

Présidence direction-générale

COMMUNIQUÉ

À publier immédiatement

Lancement d'un numéro unique pour les demandes de services sociaux et de santé au Bas-Saint-Laurent

Rimouski, le 7 octobre 2019 – Dès aujourd'hui, la population du Bas-Saint-Laurent n'aura qu'à composer un seul numéro, le **1 833 422-2267** pour toutes les demandes de services en santé mentale, dépendance, soutien à l'autonomie des personnes âgées, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience physique et jeunesse. Par le déploiement de ce numéro unique, le Centre de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent souhaite offrir un accès simplifié, rapide et personnalisé aux services psychosociaux et de santé.

Ce projet d'harmonisation est en partie possible grâce au développement d'un outil informatique unique, sécuritaire et novateur qui permet, entre autres, d'offrir la même qualité de réponse aux usagers partout sur le territoire, d'assurer le suivi des demandes et d'améliorer les délais de prise en charge.

Qu'est-ce que l'AAOR ?

Le service d'accueil, analyse, orientation et références (AAOR) est la porte d'entrée pour l'ensemble de la population du Bas-Saint-Laurent qui désire recevoir des services pour répondre à un besoin social, psychologique ou physique pour les programmes suivants :

- Santé mentale et dépendances : dépression, anxiété, situation de crise, etc.
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées : deuil, perte d'autonomie, troubles cognitifs, etc.
- Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique : réadaptation, stimulation, soutien à domicile, etc.
- Jeunesse : anxiété, trouble de comportement, difficultés motrices, etc.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Nous sommes là.

Prévenir | Accompagner | Prendre soin

Pour obtenir des services sociaux
ou de santé, un seul numéro :

1 833 422-2267

Qui peut faire une demande de service?

Toutes les personnes souhaitant obtenir l'un de ces services, pour elles-mêmes ou l'un de leurs proches, peuvent en faire la demande en composant la 1 833 422-AAOR (2267), sans frais. Les médecins, les professionnels de la santé ainsi que les organismes communautaires peuvent également déposer une demande de service pour un tiers. Il sera également toujours possible de se rendre au CLSC de son choix pour effectuer une demande en personne.

Suite...

À propos du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent est un établissement qui a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population bas-laurentienne en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent. Avec un budget de plus de 759 M\$, le CISSS emploie quelque 7850 employés, peut compter sur 568 médecins, dentistes et pharmaciens et des centaines de bénévoles qui ont à cœur les soins et services à la population ainsi que les valeurs de l'établissement, soit la collaboration, l'humanisation, l'engagement et la responsabilisation.

-30-

Information : Ariane Doucet-Michaud
Conseillère-cadre aux communications stratégiques
à la présidence-direction générale et relations avec les médias

418 734-2112 (bureau) - 418 318-4751 (cellulaire)

ariane.doucet.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

www.cisss-bsl.gouv.qc.ca

En cette saison des fêtes, répandez la joie... pas la grippe!

Saviez-vous que ça peut prendre jusqu'à deux semaines après la vaccination pour que votre corps acquière une immunité contre la grippe? Faites-vous vacciner dès que possible en prévision des Fêtes!

Le risque d'attraper la grippe est plus élevé à la fin de l'automne et en hiver et tout le monde peut l'attraper. C'est l'une des dix causes principales de décès au Canada. Chaque année, la grippe cause environ 12 200 séjours à l'hôpital et 3 500 décès au pays.

Certaines personnes courent un risque plus élevé de complications liées à la grippe, notamment :

- les personnes qui ont des problèmes de santé ;
- les personnes âgées de 65 ans et plus;

- les résidents de maisons de soins et d'autres établissements de soins de longue durée;
- les enfants de moins de cinq ans;
- les femmes enceintes ou celles prévoyant le devenir.



**NE TRANSMETTEZ PAS LA GRIPPE
Faites-vous vacciner!**

CANADA.CA/SANTE

Canada

Le vaccin contre la grippe est sûr et reste le meilleur moyen de prévenir la grippe. Toutes les personnes âgées de six mois et plus devraient se faire vacciner contre la grippe. Vous ne pouvez pas attraper la grippe à cause du vaccin. La plupart des gens ne ressentent aucun effet secondaire. Les réactions graves sont très rares. Quand vous vous faites vacciner contre la grippe, vous vous protégez et vous protégez les gens qui vous entourent.

En plus de vous faire vacciner, vous pouvez aussi vous protéger de la grippe, ainsi que votre entourage, en :

- évitant de toucher votre visage;
- vous lavant souvent les mains;
- toussant ou éternuant dans le creux de votre coude, et non pas dans votre main;
- nettoyant et désinfectant les surfaces touchées par de nombreuses personnes, comme les téléphones, les poignées de porte et les télécommandes;

Si vous êtes malade, restez à la maison. Évitez tout contact étroit avec d'autres personnes jusqu'à ce que vous vous sentiez assez bien pour reprendre vos activités quotidiennes. Ainsi, vous aiderez à prévenir la propagation de la grippe.

Pour plus d'information sur la grippe, notamment comment différencier la grippe du rhume, et pour accéder à des ressources sur le sujet, visitez la page Web Canada.ca/Grippe.

Maganga Lumbu, directrice régionale
Direction des communications et des affaires publiques
Santé Canada / Agence de la santé publique du Canada -
région du Québec



Régie intermunicipale des
déchets de Témiscouata

Nouveau transporteur & changements à l'horaire

La Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite informer les résidents des 19 municipalités du Témiscouata qu'une nouvelle entreprise effectuera la collecte des déchets et du recyclage. Depuis le 2 décembre 2019, ce service est rendu par Exploitation JAFFA. Pour les bacs roulants, il n'y a pas de changement dans les journées de collecte habituelle, mais les horaires de passage des camions peuvent varier. Pensez à sortir vos bacs roulants la veille au soir des collectes. Pour connaître les journées de collecte, consultez votre aide-mémoire ou le site web de la RIDT. **Si votre bac roulant n'a pas été vidé à la fin de la journée prévue, n'hésitez pas à communiquer directement avec la RIDT au (418) 853-2220 ou info@ridt.ca**

CHANGEMENT DE COLLECTE LORS JOURS FÉRIÉS : Par la même occasion, la RIDT vous avise de certains changements de journée de collecte.

Pour la collecte du recyclage prévue le mercredi 25 décembre 2019

- Secteur Dégelis : la collecte est **reportée au vendredi 27 décembre 2019**

Pour la collecte des déchets prévue le mercredi 1^{er} janvier 2020

- Secteur Dégelis : la collecte est **reportée au vendredi 3 janvier 2020**

Merci de sortir vos bacs roulants la veille au soir des journées de collecte prévue et de votre habituelle collaboration.

Horaire hivernal des écocentres : Depuis le lundi 2 décembre 2019, les 4 écocentres sont ouverts selon l'horaire hivernal. Devenus essentiels pour une grande partie de la population qui veut se débarrasser écologiquement de ses matières résiduelles, tous les écocentres du Témiscouata sont ouverts l'hiver, mais selon un horaire adapté.

- Écocentre de Dégelis : ouvert le lundi de 13h à 16h, du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, mais fermé le samedi.

Comme toujours, l'accès est gratuit et illimité pour les citoyens; il suffit de respecter certaines consignes et de trier au maximum ses matériaux. Profitez-en toute l'année...

En cette fin d'année 2019, toute l'équipe de la RIDT vous souhaite un joyeux temps des fêtes, rempli de bonheur et de bons moments.

Maxime GROLEAU, directeur général RIDT
www.ridt.ca - (418) 853-2220
369, avenue Principale, 2^e étage, Dégelis, Qc G5T 2G3



Nouvelles du Club Lions

En septembre dernier, le Club Lions de Dégelis organisait son deuxième Salon canin. Plus d'une vingtaine d'éleveurs et autant d'exposants qui gravitent autour de nos animaux de compagnie étaient présents.



Les gens du Témiscouata, du Madawaska et du Maine ont grandement répondu à l'invitation. On peut dire qu'il y avait du monde en chien! Grâce à votre support indéfectible et à votre présence, une troisième édition aura lieu.

Pour donner suite au succès de l'événement, le club a versé une partie des profits à la Fondation de la santé du Témiscouata, soit un montant de 1 000 \$. Même son de cloche pour la Fabrique de la paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelis qui doit maintenir les paroissiens au chaud durant l'hiver. Ce 1 000 \$ permettra de mettre quelques bûches dans le foyer après que le Père-Noël aura livré les cadeaux aux enfants.

D'autre part, la Maison des Jeunes « Le Coin » a récemment bénéficié d'un généreux don de 6 000 \$ afin de faire l'acquisition et l'aménagement d'une remorque de style « food truck ». Aux dires du dévoué coordonnateur, monsieur Yves Breton, ce projet vise à développer l'esprit entrepreneurial chez nos jeunes. En 2020, ils seront ravis de vous offrir du maïs éclaté, de la barbe à papa, des friandises, du café et des rafraîchissements et ce, au grand plaisir des festivaliers.



Noël se pointe bientôt, de belles surprises attendent nos aînés. Les Lions distribueront de petits présents pour permettre de penser à nous, les Lions, l'année durant.

Ceux-ci se joignent d'ailleurs à moi pour vous souhaiter un Noël joyeux, des moments réconfortants et une prochaine année abondante à tous les égards. **Paix, santé et prospérité en 2020!**

Sonia Gagné, secrétaire
Club Lions de Dégelis Inc.



Des nouvelles du Tremplin

Notre organisme a reçu la distinction « Entreprise culturelle de l'année 2019 » lors du Gala de l'entreprise du Témiscouata tenu le 19 octobre dernier. Nous tenons à partager cette reconnaissance avec tous ceux et celles qui collaborent à la réussite et au succès de l'événement, entre autre, avec les dévoués bénévoles qui appuient le conseil d'administration et qui s'impliquent dans la réalisation de l'événement.



Entreprise culturelle de l'année 2019

Crédit : Breton Photo Enr.

Une vingtaine de personnes ont assisté à notre assemblée générale annuelle tenue le 6 novembre dernier. Les personnes présentes ont tenu à souligner le travail exceptionnel du comité organisateur. Les résultats du 20^e anniversaire sont positifs. Le rapport de cette édition est disponible au bureau du Tremplin. Il peut aussi être acheminé par courriel.

Le conseil d'administration de la 21^e édition du festival est formé de :

- Siège # 1** Administratrice - Sylvie Michaud de Témiscouata-sur-le-Lac
- Siège # 2** Vice-présidente 1 - France M. Lavoie de Dégelis
- Siège # 3** Vice-président 2 - Rémi Hovington de Dégelis
- Siège # 4** Trésorier - Jeannot Raymond de Dégelis
- Siège # 5** Administratrice - Marie-Pierre Nadeau de Rivière-du-Loup
- Siège # 6** Administratrice - Édith St-Laurent de Dégelis
- Siège # 7** Administratrice - Pâquerette Hovington de Dégelis
- Siège # 8** Président - Christian Ouellet de Témiscouata-sur-le-Lac
- Siège # 9** Secrétaire - Nathalie Belzile de Dégelis

Madame Michelle Ouellette de St-Jean-de-La-Lande s'est jointe à l'équipe le 2 décembre dernier à titre d'adjointe à la coordination. La personne qui occupera le poste d'agente de bureau sera annoncée en janvier prochain.

Il est temps de devenir membre ou de renouveler votre adhésion au Tremplin! En devenant membre, vous contribuez au financement et à la pérennité de l'événement. À titre de membre, vous bénéficiez de nombreux avantages dont un rabais à l'achat du forfait. Nous vous invitons aussi à assister à une répétition générale, visiter l'arrière-scène et rencontrer les artistes en performance. De nombreux prix offerts gracieusement par nos partenaires seront tirés au hasard parmi tous les membres le lundi 11 mai 2020. Pour devenir membre, consultez notre site Internet au www.festivaltremplin.com dans la section « À propos » ou communiquez au 418 853-3233. Voici la liste des partenaires associés à la carte de membre :

Suite...

ORGANISME



Liste des partenaires associés aux privilèges de la carte de membre



Panier cadeaux contenant des produits locaux et des articles promotionnels de Desjardins.

** Prix réservé uniquement aux membres Desjardins*



5 certificats-cadeaux d'une valeur de 20 \$ chacun.



2 certificats-cadeaux d'une valeur de 20 \$ chacun.



4 certificats-cadeaux d'une valeur de 25 \$ chacun.



4 bons d'achat d'une valeur de 25 \$ chacun



2 laissez-passer double d'une valeur de 28 \$ chacun



4 bons d'achat d'une valeur de 50 \$ chacun



4 laissez-passer double pour un film au Cinéma Dégelis d'une valeur de 18 \$ chacun



5 certificats-cadeaux d'une valeur de 20 \$ chacun.



Parc national
du Lac-Témiscouata

- 1 nuitée en prêt-à-camper Huttopia au Camping Grands-Pins (Dégelis) incluant accès quotidien et location d'embarcation nautique pour une journée. Valeur de 215 \$.
- 4 paires d'accès quotidien au Parc national du Lac-Témiscouata. Valeur de 17 \$ la paire.

Tous ces prix sont tirés de façon individuelle

Festival Le Tremplin *(suite...)*

L'équipe du Tremplin travaille actuellement sur beaucoup de beaux projets dont l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique et la création d'une nouvelle image de marque associée à la mise en œuvre d'une stratégie de communication. Il nous fera plaisir de vous dévoiler notre nouvelle identité visuelle lors du lancement de la programmation en avril prochain.

Vous êtes cordialement invités à assister au lancement de la 21^e édition qui aura lieu mercredi le 8 janvier 2020 à 13 h 30 au Centre culturel Georges-Deschênes de Dégelis. Lors de cet événement, la période d'inscriptions sera lancée et le comité organisateur dévoilera qui seront les artistes invités de cette édition. Les billets pour assister à tous les spectacles de la 21^e édition sont présentement en vente au bureau du Tremplin ou en ligne au www.festivaltremplin.com.

Si vous êtes intéressés à vous impliquer dans la réalisation du Tremplin, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Joignez-vous à une équipe dynamique, passionnée et dévouée! Le Tremplin, c'est une réussite collective! Soyez du rendez-vous!

Nous prendrons une pause du 24 décembre au 5 janvier inclusivement pour le congé des fêtes. Il nous fera plaisir de vous accueillir le 6 janvier!

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un très beau temps des fêtes!

Le comité organisateur de la 21^e édition



LA CLÉ DES CHANTS
ÉCOLE DE MUSIQUE

Inscriptions à la Clé des chants pour la session hivernale

Comme c'était le cas pour la session d'automne, les inscriptions aux cours de l'école de musique se feront à partir de la plateforme *Sport-Plus* sur le site web de la Ville de Dégelis. La période d'inscription débutera le lundi 6 janvier et se terminera le dimanche 19 janvier 2020.

Vous pouvez aimer notre page Facebook **École de musique la clé des chants** afin de suivre les informations importantes qui y paraîtront en lien avec les inscriptions et les cours qui seront offerts.

Joyeuses fêtes et bonne année!

Marie-Hélène Gagnon-Duchesne, coordonnatrice et toute l'équipe de La clé des chants



ORGANISME



À notre fidèle clientèle du Témiscouata et des alentours

Joyeuses Fêtes!

On se retrouve en 2020 !

LES 4 SCÈNES, diffuseur culturel du Témiscouata, souhaite vous faire découvrir certaines sorties qu'il vous réserve pour 2020 :

DIMANCHE 23 FÉVRIER 2020

Centre culturel Georges-Deschênes | 13h00

CARMEN



Général 9 \$ | 18 ans et moins GRATUIT

Le 23 février prochain, l'Opéra de Montréal présentera l'opéra *Carmen* sur grand écran dans plus de 20 salles de spectacles au Québec, une première du genre dans le monde de l'opéra au Canada.

Mis en scène par le réputé cinéaste Charles Binamé, et interprété par une distribution entièrement canadienne, c'est l'occasion de redécouvrir ce classique parmi les classiques. *Carmen*, de Georges Bizet, à l'Opéra de Montréal.

En Espagne, à Séville. Arrêtée à la suite d'une querelle, Carmen, bohémienne au tempérament de feu, séduit le brigadier Don José, fiancé à Micaëla, et lui promet son amour s'il favorise son évasion. Don José libère Carmen, et se fait emprisonner à son tour. Il la retrouve deux mois plus tard parmi les contrebandiers. Pour elle, José se fait déserteur, et enchaîné à sa passion dévorante pour Carmen, la poursuit de sa jalousie. José tente, dans une ultime confrontation, de convaincre Carmen de revenir auprès de lui. Désespéré, Don José supplie, implore, menace, mais elle, brave, refuse net : il la poignarde, avant de confesser son crime devant la foule.

VENDREDI 17 AVRIL 2020 | 20h
Centre culturel Georges-Deschênes
KAÏN, JE VIENS D'ICI



Général 36 \$ | Étudiant 31\$

Je viens d'ici! C'est une rencontre impérative et le public est convié à un événement festif. Pour ses fans, Kaïn conjuguera son nouveau répertoire à ses grands succès, déjà dans la mémoire collective du Québec, en plus de réserver des surprises dignes des grandes occasions.

KAÏN est indéniablement l'un des groupes les plus estimés de la scène musicale de chez nous et a toujours conservé cette force d'émotions propre aux grands professionnels de la scène, carburant à la passion et l'authenticité.

SAMEDI 9 MAI 2020 | Centre culturel Georges-Deschênes
17h30 Cocktails et amuse-gueules | 18h30 Conférence
LA LIBERTÉ : EN AS-TU VRAIMENT BESOIN?
PIERRE-YVES MC SWEEN - Général 45 \$

De quoi a-t-on besoin pour être pleinement heureux? Une voiture neuve? Une piscine plus grande que celle du voisin? Deux voyages à l'étranger chaque année? Une augmentation de salaire?

Dans la foulée de l'immense succès de son livre *En as-tu vraiment besoin?*, le comptable le plus populaire du Québec nous brasse un peu, nous présente des arguments souvent « champ gauche », bref nous fait voir la vie sous un angle différent, et donne des clés indispensables pour accéder à cette liberté dont nous avons vraiment, tellement, carrément besoin. Une présentation de Desjardins en collaboration avec Les 4 Scènes.



PROGRAMMATION JEUNESSE



Zone familiale

Relâche 2020... Prenez le BUS!



DIMANCHE 1^{ER} MARS 2020 | 13h00
Centre culturel Léopold-Plante de Pohénégamook
10 \$ pour tous - 2 ans et moins GRATUIT
HENRI GODON

L'activité familiale à croquer! Un vent de folie et des rythmes irrésistibles secouent la scène! Accompagné de son Bedon Band, Henri convie toute la famille à un véritable délire musical : des cuivres, de la guitare électrique, de la batterie, des chansons remplies d'humour et de poésie qui s'inspirent du quotidien des enfants...

Ne cherchez plus, c'est par ici qu'on se trémousse s'amuse!

JEUDI 5 MARS 2020 - BeauLieu culturel de Témiscouata-sur-le-Lac | 19h
10 \$ pour tous - 2 ans et moins GRATUIT
LES 3 PETITS VIEUX QUI NE VOULAIENT PAS MOURIR

Un jour, Ernest, Stanislas et Désiré reçoivent une lettre leur apprenant qu'aujourd'hui est leur dernier jour et que toutes leurs journées ont été utilisées. Mais les trois vieux décident de ne pas s'en faire et surtout de ne pas se laisser mourir. Ils s'inventent donc de nouvelles vies pleines de jeunesse et remplies de folie afin d'éviter la grande faucheuse. Rencontrez les comédiens après le spectacle!



Plus d'info sur nos spectacles partout au Témiscouata au www.les4scenes.com | 418-853-2332, poste 206



Des nouvelles du club Optimiste

Bonjour! Le 31 octobre dernier, le Club Optimiste a fait son souper spaghetti pour la fête de l'Halloween. Près de 200 personnes, petits et grands, sont venus nous visiter.

Notre prochaine activité aura lieu lors du Carnaval d'hiver. Nous vous offrirons un « 5 à 7 » pizza pour débiter la fin de semaine. Nous vous attendons en grand nombre pour pouvoir redonner à notre belle jeunesse.

En avril, ce sera notre activité « Appréciation de la jeunesse » dans les écoles. Nous regardons aussi la possibilité d'organiser une grande activité avec et pour les jeunes. À suivre...

On est toujours en période de recrutement; si vous voulez vous joindre au meilleur club de services, ça nous fera plaisir de vous accueillir.

En terminant, nous vous souhaitons une très belle période de festivités avec tous ceux et celles qui vous sont chers. Joyeux Noël et une année 2020 à la hauteur de vos aspirations!

Suzanne Dubé
Présidente du club Optimiste

太極拳 Tai Chi Chuan *La tradition de l'école Yang*

Mouvements santé « Premier cours gratuit »

Formation pour tous les âges :

- Les mercredis de 18h30 à 20h
- Salle l'Héritage à Dégelis



Formation pour les aînés :

- Les lundis de 10h à 11h30
- Bibliothèque de St-Juste-du-Lac



INSCRIPTION AVANT LE 2 FÉVRIER 2020
Pour information et inscription, téléphonez :
Miriam Gélinas au (418) 866-0332

**L'alcool est-il
un PROBLÈME
pour vous?**

AA
ALCOOLIQUES ANONYMES
peut vous aider!

→
téléphone: 418 863-3490



OH! OH! OH! OH!

Le « Coin » vous salue! La Maison des Jeunes accueille de plus en plus de jeunes à ses activités, et nous en sommes très heureux. Nous tenons à remercier les gens qui nous ont encouragés lors de la vente de billets qui s'est tenue au Marché Métro le samedi 7 décembre dernier. Un très grand merci à Madame Joëlle Picard et à tout son personnel qui nous ont permis de s'installer dans l'entreprise pour notre activité de financement.

Dès janvier, les ateliers de cuisine et bien d'autres vont se poursuivre. Si cela t'intéresse, viens t'inscrire rapidement. Différents thèmes seront abordés tels que déjeuner, collation, lunch, dessert et autres. Si tu as le goût d'une activité en particulier, nous sommes ouverts à une multitude de nouvelles idées. Tu sais que la Maison des Jeunes, c'est pour toi. Viens partager avec d'autres jeunes de ton âge ou tout simplement discuter avec nous; nous sommes là pour toi! Donc, si tu as entre 11 et 17 ans, tu es toujours le (la) bienvenu(e).

A sa réunion de novembre, le conseil d'administration a décidé d'offrir plus d'heures d'ouverture. Donc, dès janvier, la MDJ ouvrira le mercredi de 18 h à 21 h, et le samedi de 14 h à 22 h, en plus des heures habituelles.

Nous sommes à préparer la cédule hivernale. Nous prévoyons organiser quelques activités en plein air, comme : ski, glissade sur chambre à air, patinage, hockey bottines, raquette, quilles, match au Canadien de Montréal, sortie au Mont Biencourt en compagnie des autres maisons de Jeunes, et plusieurs autres activités plus emballantes les unes que les autres.

Cet hiver encore, la MDJ va s'impliquer dans le cadre du Carnaval de Dégelis qui se tiendra du 23 au 25 janvier

2020. Donc, venez nous voir et prendre un p'tit café ou un chocolat chaud avec nous. Comme l'an passé, nous en profiterons pour faire une journée « porte ouverte » à la MDJ. Ce sera l'occasion rêvée pour ceux qui ne l'ont pas encore visitée de venir faire un p'tit tour.

Horaires des Fêtes : la Maison des jeunes fait relâche pour la période des Fêtes. Nous serons fermés du samedi 21 décembre 2019 au mardi 7 janvier 2020 inclusivement.

Avant de conclure, nous aimerions remercier les Chevaliers de Colomb pour leur généreux don de 638.00 \$. Cela va permettre à nos jeunes de profiter de plusieurs activités organisées spécialement pour eux. Nous avons reçu aussi des dons de personnes de notre région qui croient à l'action positive d'une Maison des Jeunes pour le milieu. Nous les remercions sincèrement.



Nous sommes en recherche de personnel. Donc, si tu as une formation ou si ta formation est en cours, en TES (technique en éducation spécialisée), TTS (technique en travail social), TEL (technique en loisirs), ou autres formations connexes, fais nous parvenir ton CV.

En terminant, les membres du conseil d'administration, les animateurs, les bénévoles et les jeunes se joignent à moi pour vous souhaiter de très Joyeuses Fêtes, et que l'année 2020 comble tous vos désirs!

Yves Breton, coordonnateur

ORGANISME

Le billard à Dégelis

Bonjour à vous tous qui lisez ce petit billet. Cela est la preuve que vous vous intéressez à cette activité mise sur pied depuis quatre (4) ans. C'est grâce à vous, amateurs de billard, si cette activité, ce loisir, continue son bonhomme de chemin.

Depuis le début du mois de novembre, les deux ligues de billard se sont remises en marche. Maintenant, la ligue de « straight » prend place les lundis et mardis soir à Dégelis seulement, et celle du « 8 », les mercredis et jeudis. On vous invite à venir voir évoluer les joueurs de ces deux ligues et à les encourager.

Encore une fois, je vous rappelle que les quatre (4) tables sont toujours à la disposition des amateurs de ce sport à chaque jour de la semaine, principalement, les après-midis.

Permettez-moi de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes! Et si l'occasion se présente, un bon temps de billard!

Joseph St-Pierre, président

Inscription - Ligue de ski Jack Rabbit

La ligue de ski Jack Rabbit de Dégelis débutera sa prochaine saison le 5 janvier 2020. A cette occasion, nous vous accueillerons entre 10h et 12h au chalet de ski afin de procéder à l'inscription de votre enfant. La première séance sur neige aura lieu le 12 janvier, et notre saison se terminera le 22 mars.

Notre école de ski de fond s'adresse aux jeunes de 5 à 12 ans et nos activités se déroulent pendant 10 semaines au club de ski de fond Pleins Poumons de Dégelis, à tous les dimanches matins de 10h à 12h. Notre objectif est de faire apprécier à nos jeunes la pratique du ski de fond

tout en leur enseignant les rudiments de base tout en s'amusant.

Tous les skieurs intéressés doivent donner leur nom au responsable (Michel Bois) au 418-853-5959. Le paiement se fera lors de la première séance le 6 janvier. Le coût pour la saison est de **80 \$/enfant, 140 \$/2 enfants et 200 \$/3 enfants et plus**. *Des frais de 5\$ supplémentaires par enfant seront exigibles pour les inscriptions après cette date.*

Pour toute autre information n'hésitez pas à me contacter.

Au plaisir de se rencontrer,

Michel Bois
Responsable de la ligue Jackrabbit



Groupe Zoom-Art

La 11^e édition du Salon des artistes et artisans du Témiscouata s'est déroulée les 8-9-10 novembre dernier au Centre communautaire Dégelis. Cet événement annuel incontournable présente le talent et les réalisations de nombreux créateurs témiscouatains sous diverses formes d'expression. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier la population de Dégelis et des environs pour votre présence, et au nom de tous les exposants, merci de votre encouragement.

Je termine en vous souhaitant un très Joyeux Noël en compagnie de vos parents et amis, et que la Nouvelle Année 2020 vous apporte Santé, Paix, Bonheur et Prospérité.

Glorianne Landry, présidente



Les 2-3-4-5 juillet 2020

Le comité organisateur de Dégelis en fête travaille actuellement à préparer la 3^e édition et vous réserve de belles surprises! En voici un avant-goût!

Le groupe **SUGAR CAKE**, 7 artistes professionnels débordant d'énergie prendront d'assaut notre samedi soir sous le chapiteau!



Et pour débiter la soirée, Dégelis en fête vous organise toute une retrouvaille! Vous êtes nombreux à avoir travaillé et surtout dansé à la légendaire discothèque L'Arc-en-Ciel!



Et bien, deux anciens employés, Emmanuelle Rivard et Steve Desrosiers désirent rendre hommage aux années de la plus grosse discothèque de l'Est du Québec de 1974 à 2001!

Un DJ sur place qui vous rappellera vos belles années, pleins de surprises et de belles retrouvailles! À ne pas manquer!



Crédit : Breton Photo

*Le comité organisateur
Dégelis en fête 2020!*



Remerciements

L'équipe du Rest'O de la Plage profite de l'occasion pour souhaiter un bon temps des fêtes à toute sa clientèle. Nous tenons à vous remercier de nous avoir encouragés en si grand nombre tout au long de l'été 2019!

C'est avec grand plaisir que nous vous donnons rendez-vous à l'été 2020!

Claude et Marie-Lou



Dégelis aura son parc de jeux d'eau en 2020

Le Comité famille de Dégelis annonce une campagne de financement populaire afin de réaliser un projet de Parc de jeux d'eau au centre de la ville d'ici 2020. Sous le thème « *Mouilles-toi pour la cause* », les gens sont invités à se procurer une goutte d'eau électrostatique au coût de 20 \$, pour ainsi contribuer collectivement à la réalisation du projet! Les donateurs pourront alors fièrement afficher leur adhésion au projet en collant leur goutte d'eau sur la vitre de leur voiture ou à l'entrée de leur demeure ou commerce!

L'ensemble du parc sera situé sur la 6^e Rue Est, aux abords de la piste cyclable et sera facilement accessible pour les citoyens de tous âges, les cyclistes, les touristes et les personnes à mobilité réduite. Le parc de jeux d'eau sera situé à proximité des écoles et du bâtiment abritant l'ancienne gare « l'Héritage ». Il viendra compléter l'aménagement des modules de jeux pour enfants déjà en place.

Le projet demande un investissement de 100 000 \$, incluant un bloc sanitaire. La Ville de Dégelis contribue au financement du projet à la hauteur de 25%, entre autre, par le biais de l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire, disponible à la MRC de Témiscouata. La Caisse des Lacs du Témiscouata a annoncé un partenariat majeur de 15 000 \$, le Club Lions de Dégelis un important montant de 10 000 \$ et Boralex un montant de 6 200 \$. Le Club optimiste de Dégelis, Métro Marché du Témis et Meubles Dégelis ont aussi confirmé leur participation. À ce jour, près de 60 000 \$ ont été amassés. Par la campagne de financement populaire, le Comité famille compte recueillir 35 000 \$.

Les gens désireux de participer au financement peuvent se procurer leur goutte à l'Hôtel de ville de Dégelis, chez Familiprix de Dégelis et de Notre-Dame-du-Lac, ainsi qu'au Dépanneur Alain Morneault. Il sera aussi possible de participer au projet en laissant des dons dans les boîtes à cet effet chez Familiprix, au Magasin Korvette et au Métro, marché du Témis à Dégelis.

Le comité Famille de la ville de Dégelis

Mouilles-toi pour la cause!
 Projet
JEU D'EAU
 Dégelis 2020

Partenaires
 majeurs



BORALEX



As-tu ta goutte?

100 000 \$

Parc jeux d'eau
J'AI MA GOUTTE!
 Dégelis 2020

90 000 \$
85 000 \$
80 000 \$
75 000 \$
70 000 \$
65 000 \$
60 000 \$
55 000 \$
50 000 \$
45 000 \$
40 000 \$
35 000 \$
30 000 \$
25 000 \$
20 000 \$
15 000 \$
10 000 \$
5 000 \$



**Mouilles-toi
 pour la cause!**

**GOUTTE
 D'EAU
 électrostatique
 20 \$**

POINTS DE VENTE :

- **Ville de Dégelis**
- **Familiprix**
 Pharmacie C. Landry
 & V.G. Levasseur
- **Épicerie-
 Dépanneur Alain
 Morneault**

Cinéma Dégelis

**Horaire du Cinéma Dégelis
durant la période des fêtes**

LA REINE DES NEIGES 2



Horaire spécial

- 20 décembre au 2 janvier
- Du lundi au jeudi
- 7 jours – 7 soirs/19h



Aussi...

Matinée Cinéma

- Dimanche 22 décembre/10h

Après-midi cinéma

- Samedi 28 décembre /13h
- Jeudi 2 janvier /13h

Notez que le Cinéma Dégelis sera fermé
les 24-25-31 déc. & 1^{er} janvier.

JUMANJI : LE PROCHAIN NIVEAU



- Du 3 au 6 janvier (vendredi au lundi) – 19h

Matinée Cinéma

- Dimanche 5 décembre /10h

*Une belle sortie en famille ou entre amis!
BON CINÉMA!*

Service des loisirs



Le Service des Loisirs est à la recherche de personnel étudiant pour combler les postes suivants à l'été 2020 :

Animateurs/animatrices de Terrain de jeux à l'été 2020



Description du poste :

Sous la supervision du directeur des loisirs et/ou le coordonnateur des activités d'été, l'étudiant(e) aura à accomplir les tâches suivantes :

- Suivre une formation (camp de jour);

- Faire l'animation d'un groupe de jeunes (entre 5 et 12 ans);
- Préparer un plan d'animation et le mettre en pratique pendant l'été;
- Participer à l'organisation d'activités spéciales;
- Accompagner un groupe de jeunes lors de sorties;
- Etc.

Exigences :

- Être dynamique et débrouillard(e);
- Aimer travailler avec les jeunes;
- Être responsable;
- Etc.

Note. *Une formation en cours en éducation spécialisée serait un atout pour le service estival du terrain de jeux.*

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse suivante **avant le 21 février 2020**. Des entrevues pourraient être réalisées, s'il y a lieu.

SERVICE DES LOISIRS

369 avenue Principale, Dégelis, Qc G5T 2G3

Fais partie de notre équipe de sauveteurs de l'été 2020



Tu as ta formation de Sauveteur National Plage et Sauveteur National Piscine et tu veux faire partie de l'équipe de SAUVETEURS de Dégelis à la piscine municipale et/ou sur la plage? Tu es invité(e) à faire parvenir ton curriculum vitae le plus tôt possible au Service des loisirs.

Centre sportif de l'École secondaire et salle d'entraînement cœur Action

Heure d'ouverture pour la période des fêtes :

La salle d'entraînement Cœur Action sera ouverte aux jours et heures suivantes pendant la période des fêtes :

- ✓ 23 déc. : de 6h30 à 10h30 - 16h à 21h
- ✓ 26 déc. : de 16h à 21h
- ✓ 27 déc. : de 6h30 à 10h30 - 16h à 21h
- ✓ 28 déc. : de 9h à 11h

Suite...

LOISIRS

- ✓ 30 déc. : de 6h30 à 10h30 - 16h à 21h
- ✓ 2 janv. : de 16h à 21h
- ✓ 3 janv. : de 6h30 à 10h30 - 16h à 21h
- ✓ 4 janv. : de 9h à 11h

Aussi, il y aura possibilité d'utiliser le gymnase et la palestre les mêmes soirs de 16h à 21h.

Bains libres durant la période des fêtes

- ✓ 26 déc. : de 19h à 21h (adulte)
- ✓ 27 déc. : de 19h à 20h30 (familial)
- ✓ 28 déc. : de 9h30 à 11h (familial)
- ✓ 2 janv. : de 19h à 21h (adulte)
- ✓ 3 janv. : de 19h à 20h30 (familial)
- ✓ 4 janv. : de 9h30 à 11h (familial)

À noter que le Centre sportif de l'École secondaire Dégelis et la salle d'entraînement Cœur Action seront **fermés les 24-25 décembre ainsi que les 31 décembre & 1 janvier**. L'horaire régulier reprendra le lundi le 6 janvier 2020.

Bienvenue à tous !

Info : 418 854 3421, poste 2

Activités à venir

LA MAGIE DU TEMPS DES FÊTES!

26 décembre au Centre communautaire



Vous êtes invité(e)s à patiner, danser et vous amuser au son de la musique et de l'éclairage le 26 décembre! Des séances sont prévues de 14h à 17h. Venez en grand nombre en compagnie de votre famille et de vos amis. C'est **GRATUIT!** **La cantine de l'aréna sera ouverte pour L'OCCASION.**

Cette activité est rendue possible grâce à différents collaborateurs qui seront identifiés lors de l'activité.

MATCHS DES PRÉDATEURS DU TÉMISCOUATA

Au Centre communautaire Dégelis

- Dimanche **22 décembre - 14h**
- Samedi **4 janvier - 20h**

CARNAVAL DÉGELIS : 24 au 26 janvier 2020

(surveillez la programmation à venir)

ACTIVITÉS « SEMAINE DE RELÂCHE »

29 février au 9 mars 2020

Pour plus de détails sur les activités qui se déroulent à Dégelis, visitez le site web au www.degelis.ca ou la page Facebook/Ville de Dégelis.

Patinage libre à l'aréna durant la période des Fêtes

GRATUIT / Horaire :

Dimanche, 22 déc. 14h - PRÉDATEURS

- Dimanche, 22 déc. 18h à 19h30
- Lundi, 23 déc. 13h30 à 15h
- Mardi, 24 déc. 13h30 à 15h
- Mercredi, 25 déc. **FERMÉ**
- Jeudi, 26 déc. 14h à 17h – **LA MAGIE DU TEMPS DES FÊTES!**
- Vendredi, 27 déc. 13h30 à 15h - 18h à 19h30
- Samedi, 28 déc. 13h30 à 15h - 18h à 19h30
- Dimanche, 29 déc. 13h30 à 15h - 18h à 19h30
- Lundi, 30 déc. 13h30 à 15h - 18h à 19h30
- Mardi, 31 déc. 13h30 à 15h
- Mercredi, janv. **FERMÉ**
- Jeudi, 2 janv. 13h30 à 15h - 18h à 19h30
- Vendredi, 3 janv. 13h30 à 15h
- Samedi, 4 janv. 13h30 à 15h

Samedi, 4 janv. 20h - PRÉDATEURS

- Dimanche, 5 janv. 13h30 à 15h - 18h à 19h30

Service des Loisirs *(suite...)*

Note. Consultez le site de la ville de Dégelis pour connaître l'horaire de l'aréna. Aussi, il est recommandé de porter un casque de sécurité, mitaines ou gants pour votre protection.

Hockey libre à l'aréna durant la période des Fêtes

GRATUIT / Horaire :

- Lundi, 23 déc.	15h à 16h30
- Mardi, 24 déc.	12h à 13h30
- Vendredi, 27 déc.	15h à 16h30
- Samedi, 28 déc.	15h à 16h30
- Dimanche, 29 déc.	15h à 16h30
- Lundi, 30 déc.	15h à 16h30
- Mardi, 31 déc.	12h à 13h30
- Jeudi, 2 janv.	15h à 16h30
- Vendredi, 3 janv.	15h à 16h30
- Samedi, 4 janv.	15h à 16h30
- Dimanche, 5 janv.	15h à 16h30

IMPORTANT : Pour la pratique du hockey libre, l'équipement complet est **OBLIGATOIRE**.

À noter que selon l'horaire régulier, d'autres séances de hockey libre pourront s'ajouter; pour informations, communiquez au 418 853-2380 poste 114 ou consultez le site de la ville.

Anneau de glace & patinoire extérieure

Depuis le début décembre, l'anneau de glace et la patinoire extérieure sont en fonction. Voici l'horaire de l'ouverture du Pavillon récréatif Marius-Soucy où M. Germain Dumont et son équipe se feront un plaisir de vous accueillir.

Horaire régulier :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 16h30 à 20h
- **Mercredi : fermé**
- Samedi : de 12h à 17h
- Dimanche : de 12h à 17h

Horaire spécial du temps des fêtes

- **Du 23 décembre au 5 janvier :**
Ouvert tous les jours de 13h à 16h et de 18h à 20h, *excepté le 24-25-31 décembre & 1^{er} janvier.*

Prenez note que vous pouvez utiliser les installations en tout temps même si le pavillon est fermé. Nous avons installé un gazebo pour vous permettre de chausser les patins à l'abri, mais malheureusement il a été vandalisé et nous avons dû le retirer. Par contre, nous avons installé une estrade pour permettre de vous asseoir. Aussi, notez que pour la période des fêtes, il se peut que le pavillon récréatif soit loué pour des rassemblements familiaux, ce qui peut entraîner un horaire variable pour l'accès au Pavillon.

Merci de votre compréhension!

Club de ski de fond Pleins Poumons



Depuis le 13 décembre, les sentiers de ski et de raquette sont ouverts à la population. Vous pouvez consulter les heures d'ouverture sur le site de la ville de Dégelis au www.degelis.ca *Merci et bon ski !*

Au nom du Service des loisirs et de tous ses employés, je vous souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2020!

*Guido Soucy, directeur
Service des loisirs Dégelis*

Portrait **AFFAIRES**



Meubles
DÉGELIS

TOUJOURS HEUREUX DE VOUS SERVIR!

Qualité, excellent service et meilleurs prix!



*Une seule adresse... 1508, av. de la Madawaska, Dégelis Qc G5T 1P8 * 418 853-3611*



Place du
travailleur

info@placedutravailleur.com

- › Vêtements & chaussures de travail
- › Vêtements & accessoires de chasse
- › Accessoires de scies mécaniques
- › Câbles d'acier

COPROPRIÉTAIRES

- > Danny Blanchet
- > Luc Laplante

**Pensez à nous pendant la saison froide...
Nous avons tout pour vous tenir au chaud!**

DÉTAILLANTS • GROSSISTE
Royer • Big Bill • Acton • Choko

1694, av. de la Madawaska • Dégelis, Qc G5T 1P5 * Tél. : 418 853-2800 • Téléc. : 418 853-3982

HÔTEL DE VILLE

369, avenue Principale, Dégelis, Qc G5T 2G3
Tél.: **418 853-2332 - 1 877 degelis • Téléc.: 418 853-3464**

